



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION SPORTIVE

Réunion	
Restreinte	Mardi 13 Septembre 2022
Président :	M. Michel NAGEOTTE
Présents :	MM. Michel MALIVERNAY – Thierry NAPPEY
Excusés :	MM. Michel BOURNEZ – Gérard GOERGES – Thierry CORROYER
Assistent :	MME. VIF Manon – MM. COLIN Guillaume – BEGEL Stéphane

RAPPEL

Planning de journée

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord du club adverse, par le biais du module prévu dans Footclubs jusqu'au lundi minuit précédant la rencontre.

La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.

1 – SENIORS

MASCULINS

1.1 – DEMANDES DES CLUBS

Match n° 24652665 Régional 2 GROUPE D : BESANCON FOOTBALL 2 – SOCHAUX US du 13 novembre 2022

La commission prend connaissance et valide la demande de ces clubs de disputer le match le 12/11 à 20h au Complexe Sportif Saint Claude 2 à Besançon.

Match n° 24652626 Régional 2 GROUPE D : MONTFAUCON MOR. GEN. – SOCHAUX US du 18 septembre 2022

La commission prend connaissance et valide la demande de ces clubs d'inverser la rencontre et de disputer le match le 18/09 à 15h au Parc des Sports 2 à Sochaux.

Match n° 2488896 Régional 3 GROUPE D CORGOLOIN LADOI FC – ARC GRAY du 25 septembre 2022

La commission prend connaissance et valide la demande de ces clubs d'inverser la rencontre et de disputer le match le 25/09 à 15h au stade Marcel Perrey d'Arc Gray.

Match n° 24888909 Régional 3 GROUPE D : CORGOLOIN LADOI FC – MEURSAULT US du 09 octobre 2022

La commission prend connaissance et valide la demande de ces clubs d'inverser la rencontre et de disputer le match le 09/10 à 15h au Complexe Sportif ST Nicolas à Meursault.

1.2 – COUPE DE FRANCE

La commission homologue les résultats du 3^{ème} tour, sous réserve des dossiers en cours

Voici le programme des rencontres du 4^{ème} tour de la Coupe de France programmé les 24 et 25 septembre 2022

COULANGES LES N. D1	-	DIJON USC R1 HERBELIN	MATCH 1
MIGENNES R3	-	IS SELONGEY N3	MATCH 2
COSNE N3	-	PARAY R1 HERBELIN	MATCH 3
AVALLON R2	-	ST REMY R3	MATCH 4
ASA VAUZELLES R2	-	NEVERS FC R2	MATCH 5
ST SERNIN R1 HERBELIN	-	BEAUNE R2	MATCH 6
TEAM MONTCEAU D1	-	GARCHIZY R1 HERBELIN	MATCH 7
ST BENIN R2	-	LOUHANS-CUISEAUX N2	MATCH 8
CHALON FC R1 HERBELIN	-	GUEUGNON N3	MATCH 9
LONGVIC R3	-	CHATILLON D1	MATCH 10
MONTCEAU N3	-	SENS R1 HERBELIN	MATCH 11
SORNAY R3	-	ST APOLINNAIRE N3	MATCH 12
LA JOUX-NOZEROY R2	-	CHEVIGNY-ST-SAUVEUR R2	MATCH 13
GRAND BESANCON D1	-	MARSANNAY R2	MATCH 14
ST MARCEL R2	-	SENNECEY LES MÂCON R3	MATCH 15
QUETIGNY N3	-	MACON UF N3	MATCH 16
LA-CHAPELLE-DE-GUINCHAY R1 HERBELIN	-	RACING BESANCON N2	MATCH 17
SENNECEY LE GRAND R3 OU GRANDVAUX D2	-	FAUVERNEY-ROUVRES R1 HERBELIN	MATCH 18
ST VIT R1 HERBELIN	-	JURA SUD N2	MATCH 19
MACON FC R2	-	JURA DOLOIS N3	MATCH 20

ARCADE FOOT R3	-	BRESSE JURA FOOT R1 HERBELIN	MATCH 21
CHAMPAGNOLE R1 HERBELIN	-	FONTAINE-LES-DIJON R2	MATCH 22
MORTEAU-MONTLEBON N3	-	VALDAHON-VERCEL R1 HERBELIN	MATCH 23
1er PLATEAU D2	-	GRANDVILLARS N3	MATCH 24
LURE JS R1 HERBELIN	-	BELFORTAINE ASM N2	MATCH 25
VESOUL FC R1 HERBELIN	-	NOIDANAIS R2	MATCH 26
BART R2	-	FRASNE R3	MATCH 27
BELFORT SUD R1 HERBELIN	-	ROCHE-NOVILLARS R2	MATCH 28
ST LOUP CORBENAY MAGNONCOURT R3	-	4 RIVIERES 70 R1 HERBELIN	MATCH 29
MONTFAUCON MGV R2	-	PONTARLIER N3	MATCH 30
MASSIF HAUT DOUBS D3	-	MEZIRE-FESCHES R3	MATCH 31
AUDINCOURT R1 HERBELIN	-	BESANCON FOOT N3	MATCH 32

1.3 – COUPE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Nous avons 128 équipes engagées pour cette saison en Coupe Bourgogne-Franche-Comté.

ORGANISATION DE LA COMPETITION

		Equipes qualifiées	Equipes entrantes	Equipes participantes au tour	Nombre de matches à prévoir	Exempts	
LIGUE	25-sept	1er tour	128	114	28	14	86
	09-oct	2ème tour	14	86	100	50	
	19-févr	1/32ème	50	14 (N3)	64	32	
	12-mars	1/16ème	32		32	16	
	08-avr	1/8ème	16		16	8	
	30-avr	1/4 F	8		8	4	
	18-mai	1/2 F	4		4	2	
	11-juin	Finale	2				

TIRAGE :

Voici le programme des rencontres du 1^{ème} tour de la Coupe Bourgogne-Franche-Comté programmé les 24 et 25 septembre 2

GEVREY-CHAMBERTIN (R3)	-	ST JEAN DE LOSNE ASUJL (R2)	MATCH 1
US DE SOCHAUX (R2)	-	LES ECORCES (R3)	MATCH 2
DANJOUTIN ANDE MEROU (R3)	-	DOUBS ES (R3)	MATCH 3
ORCHAMPS VAL VENNES (R3)	-	VILLERS LE LAC (R3)	MATCH 4
HERICOURT (R3)	-	PERROUSIENNE (R2)	MATCH 5
HAUTE LIZAINE (R2)	-	LARIAN MUNANS (R2)	MATCH 6
TRIANGLE D'OR JURA (R3)	-	POLIGNY GRIMONT (R2)	MATCH 7
ETOILE SUD NIVERNAISE 58 (R3)	-	CLAMECY (R3)	MATCH 8
SNID (R2)	-	NEVERS CHALLUY SERMO (R3)	MATCH 9
MERVANS (R3)	-	SUD FOOT 71 (R3)	MATCH 10
LE BREUIL (R2)	-	ST BONNET LA GUICHE (R3)	MATCH 11
CLUNY (R3)	-	MONTCHANIN JS (R2)	MATCH 12
APPOIGNY (R2)	-	SENS FRA PORTUGAIS (R3)	MATCH 13
CHABLIS (R3)	-	MAGNY (R2)	MATCH 14

1.4 – COUPE INTERSPORT

En raison d'un groupe à 13 en Régional 3, les matchs de coupe des équipes de l'ASPTT DIJON 2 et de ST MARCEL 2 seront reportés à une date ultérieure pour cause d'une journée de Championnat.

2 – JEUNES

MASCULINS

2.1 – AMENAGEMENT DES HORAIRES ET JOUR

La commission prend connaissance des demandes des clubs concernant leurs rencontres à domicile.

Elle décide pour la saison 2022/2023, à titre dérogatoire et exceptionnel pour le championnat de valider des horaires et jour de pratique en dehors de la ½ journée concernée par le jour et l’horaire de référence sous réserve que ces derniers ne soient pas pénalisants pour les clubs figurant dans le groupe.

Pour rappel :

COMPETITION	HORAIRE HIVER	HORAIRE ETE
U18R	Dimanche 14H30	Dimanche 15h00
U17R	Dimanche 12h30	Dimanche 13h00
U16R	Dimanche 12h30	Dimanche 13h
U15R	Samedi 15h00	Samedi 14h30
U14R	Samedi 15h00	Samedi 14h30

Clubs	U18R1	U17R1	U16R1	U16R2	U15R1	U14R1	
AJ AUXERRE	Dimanche 11h		Dimanche 11h		Samedi 14h	Samedi 14h	OK 28/07
GJ/GSF FC MACON BS	Dimanche 15h	Dimanche 12h30 (sur l'année)					OK 28/07
AS BEAUNE		Samedi 17H					OK 28/07
VESOUL FC		Dimanche 15h	Samedi 16h (sur l'année)		Samedi 14h00	Samedi 14h00	OK 10/08
JURA DOLOIS FOOTBALL			Dimanche 12h30 (sur l'année)				OK 28/07
AS ST APOLLINAIRE				Dimanche 10h30			OK 28/07
ST VIT				Samedi 16H30			OK 28/07
MONTCEAU					Samedi 14h	Samedi 14h	OK 28/07
PONTARLIER CA		Été 12h30 Hiver 12h00	Été 12h30 Hiver 12h00		Samedi 16h00	Samedi 16h00	OK 28/07
GJ PAYS RUDIPONTAIN	Dimanche à 13h	Dimanche à 13h					OK 10/08
FC SENS				Dimanche 12h			OK 10/08
IS SELONGEY		Samedi 16h					OK 10/08
JS LURE				Samedi 16h			OK 10/08
GRAND BESANCON				Samedi 16h			OK 10/08
GJ MONTS ET VALLEES				Dimanche 11h			Ok 17/08
FONTAINE LES DIJON		Dimanche 10h30		Dimanche 10h30	Samedi 16h		Ok 17/08
JURA LACS FOOT		Samedi 15h					OK 10/08
STADE AUXERRE		Samedi 16h		Samedi 16h			OK 10/08
GJ AFGP 58		Samedi 15h					PV 07/09
CHAMPAGNOLE						Samedi 13h	PV 07/09
FONTAINE D’OUCHE						Samedi 14h30	PV 30/08
CHALON FC				Dimanche 10h			Ok 13/09

2.2 – COUPE U16 CREDIT AGRICOLE

TIRAGE :

Le premier tour de cadrage aura lieu le Dimanche 18 septembre 2022 à 13 heures.

L'ensemble des équipes de U16 R1 sont exemptes ainsi que les équipes encore qualifiées en Coupe Gambardella.

AUXERRE STADE (U16 R2)		SENS FC (U16 R2)	MATCH 1
NEVERS FC (U16 R2)		VAUZELLES A.S.A. (U16 R2)	MATCH 2
VALDAHON VERCEL (U16 R2)		GJ MONTS VALLEES (U16 R2)	MATCH 3

2.3 – U16 R1

Match n° 24992747 U16 R1 : MORTEAU MONTLEBON FC - MONTCEAU du 25 octobre 2022

La commission prend connaissance et valide la demande de ces clubs de reporter la rencontre au 18 septembre 2022 à 13h au stade Henri Schaller de Montlebon.

3 – FEMININES

3.1 – COUPE DE FRANCE FEMININE

Voici le programme des rencontres du 2^{ème} tour de la Coupe de France programmé les 24 et 25 septembre 2022 sous réserves des procédures en cours.

Jura Lacs F (R2F)	-	Longvic ALC (R1F)	MATCH 1
Bresse Jura (DIST)	-	Stade Auxerre (R1F)	MATCH 2
Dijon ASPTT (DIST)	-	Besancon Football (R2F)	MATCH 3
Chatenoy AS (R1F)	-	Blanzly US (R1F)	MATCH 4
Louhans Cuiseaux (R2F)	-	Is Selongey (R1F)	MATCH 5
Grand Besancon (R2F)	-	GJ/GSF FC Macon BS (R2F)	MATCH 6
GJ/GSF De L'Arche (R2F)	-	Pontarlier CA (R2F)	MATCH 7
GSF Haut Doubs (R2F)	-	GJ Villers /JDF (R1F)	MATCH 8
Racing Besancon (R1F)	-	St Vit (R1F)	MATCH 9
Vesoul FC (R1F)	-	Chevremont (R2F)	MATCH 10
FC Lievremont (DIST)	-	Valdahon Vercel (R2F)	MATCH 11
Perrouse (DIST)	-	Val de Pesmes (R2F)	MATCH 12

3.2 – REGIONAL 1 FEMININE

Match n° 25023395 Régional 1 F : ST VIT US – IS SELONGEY du 18 septembre 2022

La commission prend connaissance et valide la demande de ces clubs d'avancer et jouer le match à 14h30.

3.3 – REGIONAL 2 FEMININE

Match n° 25023091 Régional 2 F GROUPE B : LOUHANS CUISEAUX FC – JURA SUD FOOT du 18 septembre 2022

La commission prend connaissance et valide la demande de ces clubs d'avancer et jouer le match à 12h au stade de Bram de Louhans.

Match n° 24735521 Régional 2 F GROUPE D : DELLE – GJ/GSF VAL DE CERISE du 18 septembre 2022

La commission prend connaissance et valide la demande de ces clubs d'avancer et jouer le match le 17/09/2022 à 20H au stade des Fromentaux de Delle.

3.4 – U18 FEMININE REGIONAL 1

Match n° 24802209 U18F R1 POULE B : RACING BESANCON – JURA DOLOIS FOOTBALL du 17 septembre 2022

La commission prend connaissance et refuse la demande de reporter le match à une date ultérieure : 22/10/2022 car le championnat sera terminé à cette date.

Match n° 24891676 U18F R1 POULE A : SENS FC – CHATENOY LE ROYAL du 17 septembre 2022

La commission prend connaissance et refuse la demande de reporter le match à une date ultérieure : 29/10/2022 car le championnat sera terminé à cette date.

Match n° 24891968 U18F R1 POULE C : VALDAHON-VERCEL – VESOUL FC du 17 septembre 2022

Forfait déclaré de l'équipe de Vesoul

La commission donne match perdu par forfait à l'équipe de Vesoul (3-0). Retire 1pt à l'équipe de Vesoul et attribue le gain du match à Valdahon-Vercel

Amende : 80 euros pour forfait déclaré

4 – FMI - FONCTIONNEMENT

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

La FMI est obligatoire pour toutes les compétitions régionales

4.1 – FMI – SUIVI PAR LA COMMISSION

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la commission sportive régionale avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s)club(s) fautif(s).

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer :

Absence de code : 46 euros

Absence de tablette : 46 euros

Absence de transmission : 46 euros

Non envoi rapport constat d'échec FMI : 30 euros

Transmission tardive : 20 euros

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

Journée du 10-11 septembre 2022 :

. Match n° 23320.1 – U18F R1 – NOIDANAIS/RACING BESANCON

En attente de la feuille de match papier

5– HOMOLOGATION DES RESULTATS

La commission homologue les résultats des rencontres jouées antérieurement au 12 septembre concernant les rencontres des catégories Seniors, Jeunes et Féminines, sous réserve des dossiers en instance.

Le Président,



Michel NAGEOTTE

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football